

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-130 DU 20 MARS 1997

chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme, l'intérim de
Monsieur Timothée A. ZANNOU, Ministre de la
Culture et de la Communication pour compter du
17mars 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition du
Gouvernement;

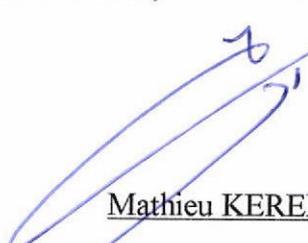
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 mars 1997, Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est
chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence
de Monsieur Timothée A. ZANNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le **20 MARS 1997**

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 - MJLDH 4 SGG 4
Autres ministères 16 Départements 6 JORB 1.